

ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET OU RATURÉ NE POURRA ÊTRE TRAITÉ - A REMPLIR EN MAJUSCULES AU STYLO BILLE NOIR

ÊTES-VOUS TITULAIRE D'UNE CARTE PASS PASS ?

- OUI**, je possède déjà une carte Pass Pass, elle porte le n°, émise par
- NON**, je ne possède pas de carte Pass Pass.

- TER Nord-Pas de Calais
 Arc-en-Ciel
 Transpole
 Calais Opale Bus
 Dk Bus Marine
 Autre, précisez

VOUS SOUHAITEZ...

- Obtenir une carte Pass Pass
- une carte Pass Pass nominative** : personnelle, ouvrant droit à tous les profils tarifaires et aux services TER Nord-Pas de Calais compatibles avec Pass Pass. Elle donne accès au SAV (reconstitution de la carte et des titres en cas de perte ou de vol).
 - une carte Pass Pass déclarative** : personnelle, permettant de charger vos abonnements Fideli'TER (Hebdo ou Mensuel). Les profils TER'Etude, Solidari'TER et les services TER ne sont pas autorisés sur cette carte. Elle ne donne pas accès au SAV. Aucune de vos informations personnelles n'est conservée dans la base de données Clients.

- Mettre à jour votre profil tarifaire (TER'Etude, Solidari'TER)⁽²⁾
- Obtenir un duplicata⁽¹⁾
- Modifier vos coordonnées
- Résilier

PRÉCISEZ VOTRE PROFIL TARIFAIRE TER⁽¹⁾

TER'ETUDE⁽¹⁾⁽²⁾

- Non Boursier / Apprenti
- Boursier

Gare de départ :

Gare d'arrivée :

Via Gare :

SOLIDARI'TER⁽¹⁾⁽²⁾

- Demandeur d'emploi indemnisé pour un montant inférieur au SMIC
- Primo demandeur d'emploi de moins de 25 ans
- Titulaire d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi
- Titulaire du droit Iris délivré par Transpole
- Volontaire du service civique
- Demandeur d'emploi non imposable ayant épuisé ses droits d'indemnisation
- Stagiaire de la formation professionnelle rémunéré(e) en dessous du SMIC
- Bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA)
- Allocataire Adulte Handicapé (AAH)

AUTRES⁽¹⁾

- Fideli'TER
- Services⁽¹⁾ (Abris à vélos⁽²⁾)

VOS COORDONNÉES⁽³⁾⁽⁴⁾ (obligatoires pour réceptionner la carte ou l'attestation Pass Pass)

- Madame⁽³⁾ Monsieur⁽³⁾

Nom⁽³⁾

Prénom⁽³⁾

Né(e) le⁽³⁾

Étage, escalier, appartement⁽³⁾ Immeuble, bâtiment, résidence⁽³⁾

N° voie⁽³⁾ Type de voie⁽³⁾

Nom de voie⁽³⁾ Lieu-dit ou boîte postale⁽³⁾

Code Postal⁽³⁾ Ville⁽³⁾ Pays⁽³⁾

Téléphone Tél. Mobile

Courriel @

VOTRE SIGNATURE⁽⁴⁾

(ou son représentant légal si l'abonné est mineur)

J'autorise SNCF à utiliser mes coordonnées pour recevoir des informations commerciales.

Je soussigné(e) déclare sur l'honneur :
 - soucrire entièrement au contenu des conditions générales au verso, après en avoir pris connaissance,
 - l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus.

Je vérifie que mon dossier est complet. Ce formulaire complété et signé doit être accompagné :
 - des **pièces justificatives** demandées (cf. documentation commerciale en vigueur),
 - de la photocopie recto-verso de ma **carte d'identité**,
 - de la photocopie recto-verso de ma **carte Pass Pass** si j'en possède déjà une.

DATE :
 (obligatoire)

SIGNATURE :
 (obligatoire)

Joindre votre photo d'identité
 (sauf pour une demande de mise à jour de profil)

Photo d'identité avec nom et prénom au dos
 35 x 41 mm
 Fond neutre
 Non utilisée
 Non scannée
 Non photocopiée suivant la norme ISO/IEC 19794-5 de 2005
type carte d'identité

(1) Soumis à conditions, renseignez-vous au guichet de votre gare.

(2) Tarifications et Services non autorisés sur une carte déclarative.

(3) Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi du 6 août 2004 et par celle du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, les informations collectées font l'objet d'un traitement déclaré à la CNIL dont la finalité est la gestion des données clientèle dans le cadre de la carte Pass Pass TER Nord-Pas de Calais. Les informations sont obligatoires (sauf le courriel et le numéro de téléphone) quelque soit le type de carte choisi. En choisissant la carte déclarative, vos données personnelles ne sont pas conservées dans la base clientèle. En l'absence de renseignement des informations obligatoires, votre demande ne peut être traitée. A défaut de courriel et/ou de numéro de téléphone, vous ne pourrez être contacté par ces moyens à des fins de gestion. Vous pouvez recevoir des offres commerciales SNCF par ces moyens. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant auprès de Contact TER 0 805 50 60 70 (appel non surtaxé), du lundi au vendredi de 6h00 à 20h00.

(4) Informations obligatoires pour réceptionner la carte Pass Pass ou l'attestation de profil tarifaire.

CONTRAT D'ADHÉSION À LA CARTE PASS PASS TER NORD-PAS DE CALAIS

(Document à conserver)

Objet :

La présente adhésion fixe, sur la base des principes décrits ci-après, les règles à respecter par les parties dans le cadre de la carte Pass Pass TER Nord-Pas de Calais. Cette carte permet à son titulaire d'acheter les titres et/ou abonnements de transport public de voyageurs sur les réseaux des transporteurs partenaires. Les produits et le nombre de partenaires étant évolutifs dans le temps, l'information actualisée sur la carte Pass Pass est disponible aux guichets SNCF situés sur le réseau TER Nord-Pas de Calais, sur le site internet www.ter.sncf.com, par téléphone auprès de Contact TER au 0 805 50 60 70 (appel non surtaxé), du lundi au vendredi de 6h00 à 20h00 et auprès de l'ensemble des partenaires.

Article 1 – Principes de la carte Pass Pass nominative ou déclarative

La carte Pass Pass TER Nord-Pas de Calais n'est pas un titre de transport par elle-même. Elle permet le chargement de profils tarifaires et/ou de plusieurs titres (billets ou abonnements). Les cartes Pass Pass nominatives ou déclaratives émises par les autres partenaires sont compatibles avec le **réseau SNCF Nord-Pas de Calais*** (soumis à conditions, plus d'informations auprès des partenaires concernés). La détention et l'utilisation de la carte Pass Pass TER par le titulaire valent acceptation des présentes conditions générales.

Article 2 – La carte Pass Pass TER Nord-Pas de Calais nominative

Le titulaire de la carte Pass Pass nominative est obligatoirement une personne physique. Pour les mineurs non émancipés, la demande d'adhésion doit être signée par le mineur et l'un de ses parents ou représentant légal. La demande se fait par correspondance auprès du Centre de Confection des cartes Pass Pass TER Nord-Pas de Calais. La carte Pass Pass nominative est strictement personnelle et non cessible. Elle permet de charger tous les profils tarifaires, les produits, les services TER Nord-Pas de Calais ainsi que ceux des partenaires compatibles avec la carte Pass Pass nominative (plus de renseignements auprès de SNCF ou des partenaires concernés). La carte Pass Pass nominative permet aussi de bénéficier du Service Après-Vente. En cas de perte ou de vol, la carte Pass Pass nominative émise par SNCF ainsi que les titres distribués par SNCF en cours de validité pourront être dupliqués (aucun duplicata possible pour la carte Pass Pass déclarative).

Article 3 – La carte Pass Pass TER Nord-Pas de Calais déclarative

Le titulaire de la carte Pass Pass déclarative est obligatoirement une personne physique. Pour les mineurs non émancipés, la demande d'adhésion doit être signée par le mineur et l'un de ses parents ou représentant légal. La demande se fait par correspondance auprès du Centre de Confection des cartes Pass Pass TER Nord-Pas de Calais. En choisissant la carte déclarative, aucune des données Clients ne sont conservées. La carte déclarative est strictement personnelle et non cessible. Elle permet uniquement de charger des abonnements FideliTER (les profils TER'Etude, SolidariTER et les Services TER ne sont pas autorisés sur ce type de carte) ainsi que ceux des autres transporteurs compatibles avec la carte Pass Pass déclarative (plus de renseignements auprès de SNCF ou des partenaires concernés). Etre titulaire d'une carte Pass Pass déclarative ne permet pas de bénéficier du Service Après-Vente en cas de perte ou de vol (aucune reconstitution possible des profils ou des titres en cas de perte ou de vol).

Article 4 – Souscription à la carte Pass Pass TER Nord-Pas de Calais

La souscription est subordonnée à la fourniture des renseignements et justificatifs demandés. Le demandeur doit fournir :

- la présente demande dûment complétée et signée,
 - une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité,
 - une photo d'identité originale conforme à la norme du Ministère de l'intérieur comportant nom et prénom au dos,
 - un certificat d'émancipation pour les mineurs,
 - les pièces justificatives nécessaires à la mise à jour d'un profil tarifaire TER si besoin (cf. article 6).
- La demande doit être transmise au Centre de Confection des cartes Pass Pass TER Nord-Pas de Calais. Le centre est joignable par courrier ou par téléphone au **09.69.32.21.44** (numéro cristal coût d'appel non surtaxé, modalités et conditions auprès de votre opérateur téléphonique), ouvert du lundi au vendredi de 7h à 20h. Le titulaire recevra directement sa carte Pass Pass TER Nord-Pas de Calais au domicile déclaré sur la demande sous 4 semaines. Pour mettre à jour ses coordonnées, le titulaire peut se rendre à un relais Pass Pass.

Article 5 – Conditions de détention de la carte Pass Pass TER Nord-Pas de Calais

La carte Pass Pass TER Nord-Pas de Calais reste la propriété de l'émetteur, qui est identifié au verso de la carte. L'émetteur pourra demander la restitution ou le changement de celle-ci à tout moment. La confection de la carte Pass Pass TER Nord-Pas de Calais est gratuite. Elle reprend les nom, prénom et photo du titulaire, responsable de l'utilisation et de la conservation de sa carte. Tout usage abusif ou frauduleux imputable à son titulaire entraîne sa responsabilité et l'application à son encontre des sanctions prévues par la loi.

Article 6 – Mise à jour d'un profil tarifaire TER

Certains produits sont soumis à conditions (pièces justificatives à fournir cf. documentation clientèle de la gamme tarifaire en vigueur disponible dans les gares du réseau TER Nord-Pas de Calais) et nécessitent l'ouverture d'un profil tarifaire pour accéder à la tarification associée. Les profils tarifaires qui ouvrent droit aux tarifications TER'Etude et SolidariTER sont uniquement chargés sur une carte Pass Pass de type nominative. Ils ne sont pas autorisés sur une carte Pass Pass déclarative. Les profils tarifaires ouvrant droit aux Services TER ne sont autorisés que sur la carte Pass Pass nominative. Les profils tarifaires (TER'Etude, SolidariTER...) ouvrent un droit à réduction limité dans le temps (cf. documentation clientèle de la gamme tarifaire en vigueur disponible dans les gares du réseau TER Nord-Pas de Calais). Il appartient au titulaire d'une carte Pass Pass nominative de mettre à jour son profil tarifaire en fonction de l'évolution de ce dernier, de ses besoins et des échéances. La souscription et la mise à jour sont subordonnées à la fourniture des renseignements et justificatifs demandés. Le demandeur doit fournir :

- le formulaire complété et signé
 - si le demandeur n'a pas de carte Pass Pass : cocher les cases «NON je ne possède pas de carte Pass Pass» / «obtenir une carte Pass Pass» / choisir le type de carte, obligatoirement «nominative». Puis remplir les autres rubriques : VOTRE PROFIL TARIFAIRE TER / VOS COORDONNEES / VOTRE SIGNATURE.
 - si le demandeur possède déjà une carte Pass Pass (il faut vérifier qu'elle soit bien nominative) : cocher «OUI», puis préciser le n° de carte, son émetteur et la nature de votre demande («mettre à jour votre profil», «modifier vos coordonnées», «obtenir un duplicata», «résilier votre carte...»). Puis remplir les autres rubriques : VOTRE PROFIL TARIFAIRE TER / VOS COORDONNEES / VOTRE SIGNATURE.
- un certificat d'émancipation pour les mineurs,
 - les pièces justificatives nécessaires pour la mise à jour du profil tarifaire demandé. Les pièces doivent être conformes à celles précisées dans la documentation clientèle de la gamme tarifaire en vigueur du ou des partenaires pour lequel ou lesquels le client envisage l'achat de titres de transport.
 - une photocopie recto-verso de la carte Pass Pass si le demandeur en possède déjà une,
 - une photocopie recto-verso de la carte d'identité,
 - un justificatif de domicile en Nord-Pas de Calais.
- Les demandes doivent être adressées par courrier au Centre de Confection des cartes Pass Pass

TER Nord-Pas de Calais qui examinera le dossier. Une fois le dossier certifié, le client recevra au domicile déclaré sur le formulaire :

- > sa carte Pass Pass TER Nord-Pas de Calais avec le profil tarifaire actif pour une durée déterminée,
- > ou si le client possédait déjà une carte Pass Pass nominative, une attestation précisant le profil tarifaire dont il peut bénéficier ainsi que la durée de validité du profil.

Le client devra se rendre à un guichet d'une gare SNCF du Nord-Pas de Calais avec l'attestation originale (qui sera à remettre à un vendeur) et sa carte Pass Pass pour effectuer la mise à jour de son profil tarifaire sur sa carte Pass Pass.

En attendant l'ouverture ou la mise à jour d'un profil tarifaire sur sa carte Pass Pass nominative, le client ne peut pas bénéficier de la tarification associée. Il convient au client d'anticiper ses démarches. Si le client souhaite voyager à bord d'un TER en attendant de recevoir sa carte ou de mettre à jour son profil tarifaire, il doit acheter des titres de transport de la gamme tarifaire SNCF les plus adaptés à ses besoins. Aucun remboursement ne sera réalisé.

Article 7 – Achat et chargement d'un titre de transport (billet ou abonnement) sur la carte Pass Pass TER Nord-Pas de Calais

Avant de voyager et en fonction des profils tarifaires attribués et en cours de validité, les titres de transport (abonnement ou billets) doivent être achetés et/ou chargés sur la carte Pass Pass TER Nord-Pas de Calais. L'achat et/ou le chargement du titre de transport pourra s'effectuer au guichet d'une gare SNCF ou sur un distributeur de billetterie régionale du réseau TER Nord-Pas de Calais.

Article 8 – Validation

A chaque accès à un mode de transport différent, le titulaire doit systématiquement valider son titre (y compris un abonnement). L'absence de validation entraîne une régularisation à bord. La validation n'est pas obligatoire en correspondance entre deux trains TER.

Article 9 – Duplicata de la carte Pass Pass, des profils et des titres en cours de validité

En cas de perte ou de vol, la carte Pass Pass nominative (émission par SNCF) ainsi que les titres (distribués par SNCF) en cours de validité pourront être dupliqués. Aucun duplicata ne peut être réalisé pour la carte Pass Pass déclarative.

Pour effectuer une demande de duplicata, le client doit s'adresser :

- > à l'émetteur de la carte pour dupliquer sa carte Pass Pass,
 - > à l'émetteur des titres pour dupliquer les titres en cours de validité.
- En cas de perte, si la carte a été émise par SNCF, les démarches à suivre sont :
- > remplir le présent formulaire en précisant «Obtenir un duplicata»,
 - > joindre au dossier le justificatif de paiement des frais de duplicata qui sont à régler auprès d'un guichet d'une gare du Nord-Pas de Calais (10 E au 01/07/2012).
 - > déposer le formulaire dûment rempli au guichet d'une gare du réseau TER Nord-Pas de Calais (le duplicata de la carte et des titres en cours de validité distribués par SNCF sera envoyé à l'adresse indiquée sur le formulaire sous 15 jours) ou déposer la demande directement à un relais Pass Pass TER, afin d'obtenir plus rapidement un duplicata (à minima sous 24h).

Dans l'attente du traitement de la demande, le client qui souhaite voyager doit être en possession d'un titre de transport. Ce dernier est à faire personnaliser par un contrôleur pour les éventuelles opérations de Service Après-Vente. Pour les cartes émises par un partenaire, le client devra effectuer sa demande de duplicata auprès de l'émetteur de la carte Pass Pass. Pour les titres, le client devra lors de sa demande, préciser les titres qui étaient en cours de validité sur sa carte Pass Pass. Une fois le duplicata obtenu, le client devra s'adresser à l'émetteur des titres avec le courrier reprenant le numéro de la carte perdue ou volée. Ces mesures ne sont pas applicables pour la carte Pass Pass déclarative (aucun duplicata n'est possible pour une carte Pass Pass déclarative).

Article 10 – Dysfonctionnement de la carte

En cas de dysfonctionnement technique de la carte Pass Pass nominative émise par TER Nord-Pas de Calais, les titres SNCF achetés, utilisés et personnalisés ainsi que les frais de duplicata pourront être remboursés, selon les modalités en vigueur, sur la base du tarif voyageurs, en adressant votre demande par courrier à Service Relations Clients SNCF - 62 973 Arras Cedex 9. En cas de dysfonctionnement technique de la carte Pass Pass déclarative, le client devra se rendre physiquement avec sa carte à un Relais Pass Pass.

Article 11 – Durée de validité de la carte

La carte Pass Pass TER Nord-Pas de Calais a une durée de validité de 8 ans. Cette durée prend effet à la date de création de la carte. La durée de validité de la carte est indépendante de la durée du profil tarifaire.

Article 12 – Résiliation

Le client peut résilier son adhésion au contrat d'utilisation de la carte Pass Pass TER Nord-Pas de Calais à tout moment sans justificatif particulier. La demande de résiliation doit être faite sur le présent formulaire accompagnée de la carte et déposée dans un relais Pass Pass TER ou dans une gare du réseau TER Nord-Pas de Calais.

Article 13 – Informatique et liberté

SNCF est responsable du traitement informatique automatisé des informations recueillies. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi du 6 août 2004 et par celle du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, les informations collectées font l'objet d'un traitement déclaré à la CNIL dont la finalité est la gestion des données clientèle dans le cadre de la carte Pass Pass TER Nord-Pas de Calais. Les informations sont obligatoires (sauf le courriel et le numéro de téléphone) quelque soit le type de carte choisi. En choisissant la carte déclarative, les données personnelles ne sont pas conservées dans la base Clients.

En l'absence de renseignement des informations obligatoires, la demande ne peut être traitée et sera retournée à l'adresse indiquée sur le formulaire. A défaut de courriel et/ou de numéro de téléphone, le client ne pourra pas être contacté par ces moyens à des fins de gestion. Le demandeur pourra recevoir des offres commerciales SNCF par ces moyens. Le demandeur dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données le concernant auprès de Contact TER au 0 805 50 60 70 (appel non surtaxé), du lundi au vendredi de 6h00 à 20h00. Les données sont partagées avec les partenaires de la carte Pass Pass (dans le cas d'une carte Pass Pass nominative).

Article 14 – Réclamation

Le titulaire d'une carte Pass Pass TER Nord-Pas de Calais émise par SNCF peut formuler toute réclamation concernant les conditions d'utilisation de la carte, en écrivant à l'adresse ci-après : Service Relations Clients SNCF - 62 973 Arras Cedex 9.

Article 15 – Preuve d'achat

Lors de l'achat d'un titre ou abonnement à un guichet ou sur un distributeur de billetterie régionale, le titulaire peut obtenir un justificatif d'achat. Tout titulaire de la carte Pass Pass TER Nord-Pas de Calais peut se voir communiquer une version imprimée des enregistrements le concernant. Cette demande doit être formulée auprès d'un relais Pass Pass TER ou de Contact TER.

Article 16 – Clause de juridiction

Tout litige qui pourrait donner lieu à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera porté devant le Tribunal Administratif de Lille ou celui le plus près de son domicile.

ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET OU RATURÉ NE POURRA ÊTRE TRAITÉ - A REMPLIR EN MAJUSCULES AU STYLO BILLE NOIR

ÊTES-VOUS TITULAIRE D'UNE CARTE PASS PASS ?

- OUI**, je possède déjà une carte Pass Pass, elle porte le n°, émise par
- NON**, je ne possède pas de carte Pass Pass.

- TER Nord-Pas de Calais
- Arc-en-Ciel
- Transpole
- Calais Opale Bus
- Dk Bus Marine
- Autre, précisez

VOUS SOUHAITEZ...

- Obtenir une carte Pass Pass
- une carte Pass Pass nominative** : personnelle, ouvrant droit à tous les profils tarifaires et aux services TER Nord-Pas de Calais compatibles avec Pass Pass. Elle donne accès au SAV (reconstitution de la carte et des titres en cas de perte ou de vol).
 - une carte Pass Pass déclarative** : personnelle, permettant de charger vos abonnements Fideli'TER (Hebdo ou Mensuel). Les profils TER'Etude, Solidari'TER et les services TER ne sont pas autorisés sur cette carte. Elle ne donne pas accès au SAV. Aucune de vos informations personnelles n'est conservée dans la base de données Clients.

- Mettre à jour votre profil tarifaire (TER'Etude, Solidari'TER)⁽²⁾
- Modifier vos coordonnées
- Obtenir un duplicata⁽¹⁾
- Résilier

PRÉCISEZ VOTRE PROFIL TARIFAIRE TER⁽¹⁾

TER'ETUDE⁽¹⁾⁽²⁾

- Non Boursier / Apprenti
 - Boursier
- Gare de départ :
- Gare d'arrivée :
- Via Gare :

SOLIDARI'TER⁽¹⁾⁽²⁾

- Demandeur d'emploi indemnisé pour un montant inférieur au SMIC
- Primo demandeur d'emploi de moins de 25 ans
- Titulaire d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi
- Titulaire du droit Iris délivré par Transpole
- Volontaire du service civique
- Demandeur d'emploi non imposable ayant épuisé ses droits d'indemnisation
- Stagiaire de la formation professionnelle rémunéré(e) en dessous du SMIC
- Bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA)
- Allocataire Adulte Handicapé (AAH)

AUTRES⁽¹⁾

- Fideli'TER
- Services⁽¹⁾ (Abris à vélos⁽²⁾)

VOS COORDONNÉES⁽³⁾⁽⁴⁾ (obligatoires pour réceptionner la carte ou l'attestation Pass Pass)

- Madame⁽³⁾ Monsieur⁽³⁾

Nom⁽³⁾

Prénom⁽³⁾

Né(e) le⁽³⁾

Étage, escalier, appartement⁽³⁾ Immeuble, bâtiment, résidence⁽³⁾

N° voie⁽³⁾ Type de voie⁽³⁾

Nom de voie⁽³⁾ Lieu-dit ou boîte postale⁽³⁾

Code Postal⁽³⁾ Ville⁽³⁾ Pays⁽³⁾

Téléphone Tél. Mobile

Courriel @

VOTRE SIGNATURE⁽⁴⁾

(ou son représentant légal si l'abonné est mineur)

J'autorise SNCF à utiliser mes coordonnées pour recevoir des informations commerciales.

Je soussigné(e) déclare sur l'honneur :
- soucrire entièrement au contenu des conditions générales au verso, après en avoir pris connaissance,
- l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus.

Je vérifie que mon dossier est complet. Ce formulaire complété et signé doit être accompagné :
- des **pièces justificatives** demandées (cf. documentation commerciale en vigueur),
- de la photocopie recto-verso de ma **carte d'identité**,
- de la photocopie recto-verso de ma **carte Pass Pass** si j'en possède déjà une.

DATE :
(obligatoire)

SIGNATURE :
(obligatoire)

Dossier complet remis le / /

en gare de

Cet exemplaire pourra être présenté (pendant un mois, à compter de la date indiquée ci-dessus) au vendeur pour bénéficiaire de titres papier⁽¹⁾ et au contrôleur pour les opérations de contrôle à bord des trains pour :

- le client Fideli'TER en attente de carte Pass Pass,
- le client Solidari'TER ou TER'Etude en attente du duplicata⁽¹⁾.

Pour ce dernier point, cet exemplaire certifie aussi que le profil Solidari'TER, TER'Etude Boursier, TER'Etude Non Boursier est en cours de validité (vérification effectuée par un agent SNCF auprès d'un Relais Pass Pass TER ou de Contact TER, dans les heures d'ouverture de ces derniers).

Date & Cachet SNCF

Titre papier n°

Date & Cachet SNCF

Titre papier n°

Date & Cachet SNCF

Titre papier n°

(1) Soumis à conditions, renseignez-vous au guichet de votre gare.

(2) Tarifications et Services non autorisés sur une carte déclarative.

(3) Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi du 6 août 2004 et par celle du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, les informations collectées font l'objet d'un traitement déclaré à la CNIL dont la finalité est la gestion des données clientèle dans le cadre de la carte Pass Pass TER Nord-Pas de Calais. Les informations sont obligatoires (sauf le courriel et le numéro de téléphone) quelque soit le type de carte choisi. En choisissant la carte déclarative, vos données personnelles ne sont pas conservées dans la base clientèle. En l'absence de renseignement des informations obligatoires, votre demande ne peut être traitée. A défaut de courriel et/ou de numéro de téléphone, vous ne pourrez être contacté par ces moyens à des fins de gestion. Vous pouvez recevoir des offres commerciales SNCF par ces moyens. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant auprès de Contact TER 0 805 50 60 70 (appel non surtaxé), du lundi au vendredi de 6h00 à 20h00.

(4) Informations obligatoires pour réceptionner la carte Pass Pass ou l'attestation de profil tarifaire.

CONTRAT D'ADHÉSION À LA CARTE PASS PASS TER NORD-PAS DE CALAIS

(Document à conserver)

Objet :

La présente adhésion fixe, sur la base des principes décrits ci-après, les règles à respecter par les parties dans le cadre de la carte Pass Pass TER Nord-Pas de Calais. Cette carte permet à son titulaire d'acheter les titres et/ou abonnements de transport public de voyageurs sur les réseaux des transporteurs partenaires. Les produits et le nombre de partenaires étant évolutifs dans le temps, l'information actualisée sur la carte Pass Pass est disponible aux guichets SNCF situés sur le réseau TER Nord-Pas de Calais, sur le site internet www.ter.sncf.com, par téléphone auprès de Contact TER au 0 805 50 60 70 (appel non surtaxé), du lundi au vendredi de 6h00 à 20h00 et auprès de l'ensemble des partenaires.

Article 1 – Principes de la carte Pass Pass nominative ou déclarative

La carte Pass Pass TER Nord-Pas de Calais n'est pas un titre de transport par elle-même. Elle permet le chargement de profils tarifaires et/ou de plusieurs titres (billets ou abonnements). Les cartes Pass Pass nominatives ou déclaratives émises par les autres partenaires sont compatibles avec le **réseau SNCF Nord-Pas de Calais*** (soumis à conditions, plus d'informations auprès des partenaires concernés). La détention et l'utilisation de la carte Pass Pass TER par le titulaire valent acceptation des présentes conditions générales.

Article 2 – La carte Pass Pass TER Nord-Pas de Calais nominative

Le titulaire de la carte Pass Pass nominative est obligatoirement une personne physique. Pour les mineurs non émancipés, la demande d'adhésion doit être signée par le mineur et l'un de ses parents ou représentant légal. La demande se fait par correspondance auprès du Centre de Confection des cartes Pass Pass TER Nord-Pas de Calais. La carte Pass Pass nominative est strictement personnelle et non cessible. Elle permet de charger tous les profils tarifaires, les produits, les services TER Nord-Pas de Calais ainsi que ceux des partenaires compatibles avec la carte Pass Pass nominative (plus de renseignements auprès de SNCF ou des partenaires concernés). La carte Pass Pass nominative permet aussi de bénéficier du Service Après-Vente. En cas de perte ou de vol, la carte Pass Pass nominative émise par SNCF ainsi que les titres distribués par SNCF en cours de validité pourront être dupliqués (aucun duplicata possible pour la carte Pass Pass déclarative).

Article 3 – La carte Pass Pass TER Nord-Pas de Calais déclarative

Le titulaire de la carte Pass Pass déclarative est obligatoirement une personne physique. Pour les mineurs non émancipés, la demande d'adhésion doit être signée par le mineur et l'un de ses parents ou représentant légal. La demande se fait par correspondance auprès du Centre de Confection des cartes Pass Pass TER Nord-Pas de Calais. En choisissant la carte déclarative, aucune des données Clients ne sont conservées. La carte déclarative est strictement personnelle et non cessible. Elle permet uniquement de charger des abonnements FideliTER (les profils TER'Etude, SolidariTER et les Services TER ne sont pas autorisés sur ce type de carte) ainsi que ceux des autres transporteurs compatibles avec la carte Pass Pass déclarative (plus de renseignements auprès de SNCF ou des partenaires concernés). Etre titulaire d'une carte Pass Pass déclarative ne permet pas de bénéficier du Service Après-Vente en cas de perte ou de vol (aucune reconstitution possible des profils ou des titres en cas de perte ou de vol).

Article 4 – Souscription à la carte Pass Pass TER Nord-Pas de Calais

La souscription est subordonnée à la fourniture des renseignements et justificatifs demandés. Le demandeur doit fournir :

- la présente demande dûment complétée et signée,
 - une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité,
 - une photo d'identité originale conforme à la norme du Ministère de l'intérieur comportant nom et prénom au dos,
 - un certificat d'émancipation pour les mineurs,
 - les pièces justificatives nécessaires à la mise à jour d'un profil tarifaire TER si besoin (cf. article 6).
- La demande doit être transmise au Centre de Confection des cartes Pass Pass TER Nord-Pas de Calais. Le centre est joignable par courrier ou par téléphone au **09.69.32.21.44** (numéro cristal coût d'appel non surtaxé, modalités et conditions auprès de votre opérateur téléphonique), ouvert du lundi au vendredi de 7h à 20h. Le titulaire recevra directement sa carte Pass Pass TER Nord-Pas de Calais au domicile déclaré sur la demande sous 4 semaines. Pour mettre à jour ses coordonnées, le titulaire peut se rendre à un relais Pass Pass.

Article 5 – Conditions de détention de la carte Pass Pass TER Nord-Pas de Calais

La carte Pass Pass TER Nord-Pas de Calais reste la propriété de l'émetteur, qui est identifié au verso de la carte. L'émetteur pourra demander la restitution ou le changement de celle-ci à tout moment. La confection de la carte Pass Pass TER Nord-Pas de Calais est gratuite. Elle reprend les nom, prénom et photo du titulaire, responsable de l'utilisation et de la conservation de sa carte. Tout usage abusif ou frauduleux imputable à son titulaire entraîne sa responsabilité et l'application à son encontre des sanctions prévues par la loi.

Article 6 – Mise à jour d'un profil tarifaire TER

Certains produits sont soumis à conditions (pièces justificatives à fournir cf. documentation clientèle de la gamme tarifaire en vigueur disponible dans les gares du réseau TER Nord-Pas de Calais) et nécessitent l'ouverture d'un profil tarifaire pour accéder à la tarification associée. Les profils tarifaires qui ouvrent droit aux tarifications TER'Etude et SolidariTER sont uniquement chargés sur une carte Pass Pass de type nominative. Ils ne sont pas autorisés sur une carte Pass Pass déclarative. Les profils tarifaires ouvrant droit aux Services TER ne sont autorisés que sur la carte Pass Pass nominative. Les profils tarifaires (TER'Etude, SolidariTER...) ouvrent un droit à réduction limité dans le temps (cf. documentation clientèle de la gamme tarifaire en vigueur disponible dans les gares du réseau TER Nord-Pas de Calais). Il appartient au titulaire d'une carte Pass Pass nominative de mettre à jour son profil tarifaire en fonction de l'évolution de ce dernier, de ses besoins et des échéances. La souscription et la mise à jour sont subordonnées à la fourniture des renseignements et justificatifs demandés. Le demandeur doit fournir :

- le formulaire complété et signé
 - si le demandeur n'a pas de carte Pass Pass : cocher les cases «NON je ne possède pas de carte Pass Pass» / «obtenir une carte Pass Pass» / choisir le type de carte, obligatoirement «nominative». Puis remplir les autres rubriques : VOTRE PROFIL TARIFAIRE TER / VOS COORDONNEES / VOTRE SIGNATURE.
 - si le demandeur possède déjà une carte Pass Pass (il faut vérifier qu'elle soit bien nominative) : cocher «OUI», puis préciser le n° de carte, son émetteur et la nature de votre demande («mettre à jour votre profil», «modifier vos coordonnées», «obtenir un duplicata», «résilier votre carte...»). Puis remplir les autres rubriques : VOTRE PROFIL TARIFAIRE TER / VOS COORDONNEES / VOTRE SIGNATURE.
- un certificat d'émancipation pour les mineurs,
 - les pièces justificatives nécessaires pour la mise à jour du profil tarifaire demandé. Les pièces doivent être conformes à celles précisées dans la documentation clientèle de la gamme tarifaire en vigueur du ou des partenaires pour lequel ou lesquels le client envisage l'achat de titres de transport.
 - une photocopie recto-verso de la carte Pass Pass si le demandeur en possède déjà une,
 - une photocopie recto-verso de la carte d'identité,
 - un justificatif de domicile en Nord-Pas de Calais.
- Les demandes doivent être adressées par courrier au Centre de Confection des cartes Pass Pass

TER Nord-Pas de Calais qui examinera le dossier. Une fois le dossier certifié, le client recevra au domicile déclaré sur le formulaire :

- > sa carte Pass Pass TER Nord-Pas de Calais avec le profil tarifaire actif pour une durée déterminée,
- > ou si le client possédait déjà une carte Pass Pass nominative, une attestation précisant le profil tarifaire dont il peut bénéficier ainsi que la durée de validité du profil.

Le client devra se rendre à un guichet d'une gare SNCF du Nord-Pas de Calais avec l'attestation originale (qui sera à remettre à un vendeur) et sa carte Pass Pass pour effectuer la mise à jour de son profil tarifaire sur sa carte Pass Pass.

En attendant l'ouverture ou la mise à jour d'un profil tarifaire sur sa carte Pass Pass nominative, le client ne peut pas bénéficier de la tarification associée. Il convient au client d'anticiper ses démarches. Si le client souhaite voyager à bord d'un TER en attendant de recevoir sa carte ou de mettre à jour son profil tarifaire, il doit acheter des titres de transport de la gamme tarifaire SNCF les plus adaptés à ses besoins. Aucun remboursement ne sera réalisé.

Article 7 – Achat et chargement d'un titre de transport (billet ou abonnement) sur la carte Pass Pass TER Nord-Pas de Calais

Avant de voyager et en fonction des profils tarifaires attribués et en cours de validité, les titres de transport (abonnement ou billets) doivent être achetés et/ou chargés sur la carte Pass Pass TER Nord-Pas de Calais. L'achat et/ou le chargement du titre de transport pourra s'effectuer au guichet d'une gare SNCF ou sur un distributeur de billetterie régionale du réseau TER Nord-Pas de Calais.

Article 8 – Validation

A chaque accès à un mode de transport différent, le titulaire doit systématiquement valider son titre (y compris un abonnement). L'absence de validation entraîne une régularisation à bord. La validation n'est pas obligatoire en correspondance entre deux trains TER.

Article 9 – Duplicata de la carte Pass Pass, des profils et des titres en cours de validité

En cas de perte ou de vol, la carte Pass Pass nominative (émission par SNCF) ainsi que les titres (distribués par SNCF) en cours de validité pourront être dupliqués. Aucun duplicata ne peut être réalisé pour la carte Pass Pass déclarative.

Pour effectuer une demande de duplicata, le client doit s'adresser :

- > à l'émetteur de la carte pour dupliquer sa carte Pass Pass,
 - > à l'émetteur des titres pour dupliquer les titres en cours de validité.
- En cas de perte, si la carte a été émise par SNCF, les démarches à suivre sont :
- > remplir le présent formulaire en précisant «Obtenir un duplicata»,
 - > joindre au dossier le justificatif de paiement des frais de duplicata qui sont à régler auprès d'un guichet d'une gare du Nord-Pas de Calais (10 E au 01/07/2012).
 - > déposer le formulaire dûment rempli au guichet d'une gare du réseau TER Nord-Pas de Calais (le duplicata de la carte et des titres en cours de validité distribués par SNCF sera envoyé à l'adresse indiquée sur le formulaire sous 15 jours) ou déposer la demande directement à un relais Pass Pass TER, afin d'obtenir plus rapidement un duplicata (à minima sous 24h).

Dans l'attente du traitement de la demande, le client qui souhaite voyager doit être en possession d'un titre de transport. Ce dernier est à faire personnaliser par un contrôleur pour les éventuelles opérations de Service Après-Vente. Pour les cartes émises par un partenaire, le client devra effectuer sa demande de duplicata auprès de l'émetteur de la carte Pass Pass. Pour les titres, le client devra lors de sa demande, préciser les titres qui étaient en cours de validité sur sa carte Pass Pass. Une fois le duplicata obtenu, le client devra s'adresser à l'émetteur des titres avec le courrier reprenant le numéro de la carte perdue ou volée. Ces mesures ne sont pas applicables pour la carte Pass Pass déclarative (aucun duplicata n'est possible pour une carte Pass Pass déclarative).

Article 10 – Dysfonctionnement de la carte

En cas de dysfonctionnement technique de la carte Pass Pass nominative émise par TER Nord-Pas de Calais, les titres SNCF achetés, utilisés et personnalisés ainsi que les frais de duplicata pourront être remboursés, selon les modalités en vigueur, sur la base du tarif voyageurs, en adressant votre demande par courrier à Service Relations Clients SNCF - 62 973 Arras Cedex 9. En cas de dysfonctionnement technique de la carte Pass Pass déclarative, le client devra se rendre physiquement avec sa carte à un Relais Pass Pass.

Article 11 – Durée de validité de la carte

La carte Pass Pass TER Nord-Pas de Calais a une durée de validité de 8 ans. Cette durée prend effet à la date de création de la carte. La durée de validité de la carte est indépendante de la durée du profil tarifaire.

Article 12 – Résiliation

Le client peut résilier son adhésion au contrat d'utilisation de la carte Pass Pass TER Nord-Pas de Calais à tout moment sans justificatif particulier. La demande de résiliation doit être faite sur le présent formulaire accompagnée de la carte et déposée dans un relais Pass Pass TER ou dans une gare du réseau TER Nord-Pas de Calais.

Article 13 – Informatique et liberté

SNCF est responsable du traitement informatique automatisé des informations recueillies. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi du 6 août 2004 et par celle du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, les informations collectées font l'objet d'un traitement déclaré à la CNIL dont la finalité est la gestion des données clientèle dans le cadre de la carte Pass Pass TER Nord-Pas de Calais. Les informations sont obligatoires (sauf le courriel et le numéro de téléphone) quelque soit le type de carte choisi. En choisissant la carte déclarative, les données personnelles ne sont pas conservées dans la base Clients.

En l'absence de renseignement des informations obligatoires, la demande ne peut être traitée et sera retournée à l'adresse indiquée sur le formulaire. A défaut de courriel et/ou de numéro de téléphone, le client ne pourra pas être contacté par ces moyens à des fins de gestion. Le demandeur pourra recevoir des offres commerciales SNCF par ces moyens. Le demandeur dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données le concernant auprès de Contact TER au 0 805 50 60 70 (appel non surtaxé), du lundi au vendredi de 6h00 à 20h00. Les données sont partagées avec les partenaires de la carte Pass Pass (dans le cas d'une carte Pass Pass nominative).

Article 14 – Réclamation

Le titulaire d'une carte Pass Pass TER Nord-Pas de Calais émise par SNCF peut formuler toute réclamation concernant les conditions d'utilisation de la carte, en écrivant à l'adresse ci-après : Service Relations Clients SNCF - 62 973 Arras Cedex 9.

Article 15 – Preuve d'achat

Lors de l'achat d'un titre ou abonnement à un guichet ou sur un distributeur de billetterie régionale, le titulaire peut obtenir un justificatif d'achat. Tout titulaire de la carte Pass Pass TER Nord-Pas de Calais peut se voir communiquer une version imprimée des enregistrements le concernant. Cette demande doit être formulée auprès d'un relais Pass Pass TER ou de Contact TER.

Article 16 – Clause de juridiction

Tout litige qui pourrait donner lieu à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera porté devant le Tribunal Administratif de Lille ou celui le plus près de son domicile.